Image not found or type unknown

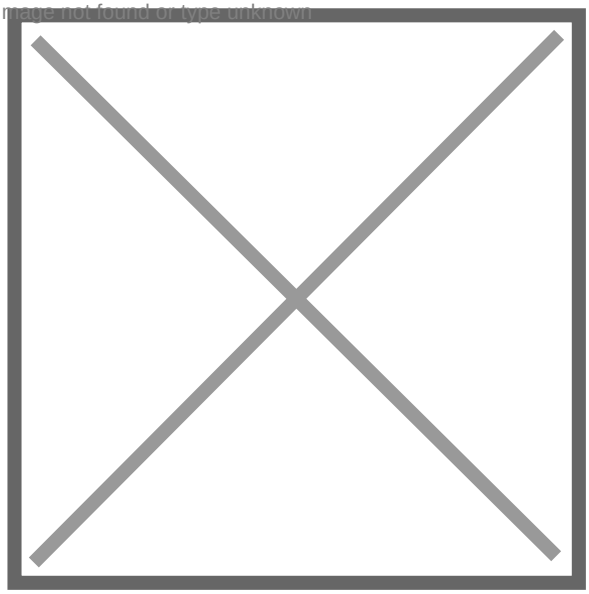

Enfant, garde , séparation ,famille

Par **Lili97437**, le **19/02/2021** à **08:38**

Bonjour,

J'aimerais savoir : je suis sur l'Île de la Réunion. Mon fils porte le nom de mon concubin. Si je quitte mon copain, est ce que je peux allez en métropole et avoit la garde de mon enfant ?

Je précise que je ne travaille pas, mon compagnon non plus ?

Merci.

Par **amajuris**, le **19/02/2021** à **10:38**

bonjour,

si votre fils porte le nom de votr concubin, c'est qu'au regard de l'état-civil, c'est le père de votre enfant.

si vous vous séparez, vous devez avoir un accord avec le père de votre enfants, en l'absence d'accord, vous devrez saisir le juge aux affaires familiales pour la pensions alimentaire et le droit de garde et de visites.

salutations

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés